

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88



l'oxygène
à la source

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

1_Not_GA_PSY

Notice explicative du zonage d'assainissement

Commune de Poisy



SAFEGE
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini,
69009, Lyon
Tel : 04 72 19 89 70



19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-
Lac
Tel : 04 79 84 54 96



Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Dossier d'approbation

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30
septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER

Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88

Liste des abréviations

- ANC : Assainissement Non Collectif

- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique

- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station

- PLU : Plan Local d'Urbanisme

- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale

- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Sommaire

Préambule	4
1..... Etat des lieux de la commune de Poisy	5
1.1 Situation géographique et administrative	5
1.2 Contexte urbain.....	5
1.3 Contexte géologique	8
1.4 Hydrographie.....	8
1.5 Usages et contraintes du milieu naturel.....	10
1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif.....	10
1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif.....	10
2..... Présentation de la carte de zonage	12
2.1 Généralités	12
2.2 Zonage d'assainissement collectif	12
2.3 Zonage d'assainissement non collectif.....	12
ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018.....	14

Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Poisy.....	5
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr).....	7
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune	11

Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Poisy	5
Tableau 2 : Liste des hameaux qui resteront en ANC	13

PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Poisy.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0_NoticeZonageEU)*.

1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE POISY

1.1 Situation géographique et administrative

POISY est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 1133 ha. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

1.2 Contexte urbain

1.2.1 Evolution de la population

Depuis les années 1980, Poisy connaît une croissance démographique assez linéaire. Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Poisy

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	2902	4316	5487	6686	7594

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 2.2.

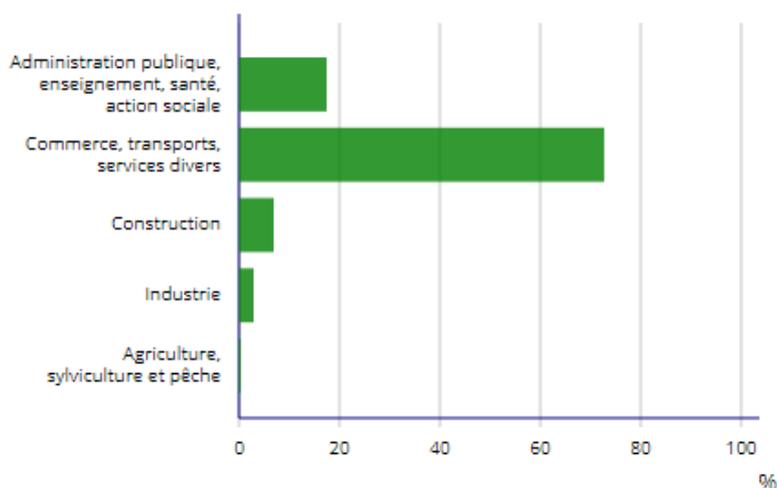
La population à l'horizon 2030 serait d'environ 8625 habitants en conservant la dynamique de croissance des recensements INSEE ci-dessus.

1.2.2 Occupation des sols

En 2015, les résidences secondaires représentent 1.6% du parc de logement (données INSEE). Près de 42.5% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 57% de logements en collectif.

Les 658 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Poisy

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers l'artisanat, le commerce, et l'agriculture. Actuellement 13 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire communal. Deux zones d'activités sont recensées : la ZA des Poses d'une superficie de 4.5ha et la zone de Valparc d'une superficie de 3.6ha avec 20 à 50 entreprises.

1.2.3 Documents d'urbanisme

Poisy dispose d'un PLU approuvé le 5 mars 2007 et révisé pour la dernière fois le 18 décembre 2017.

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien, approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...

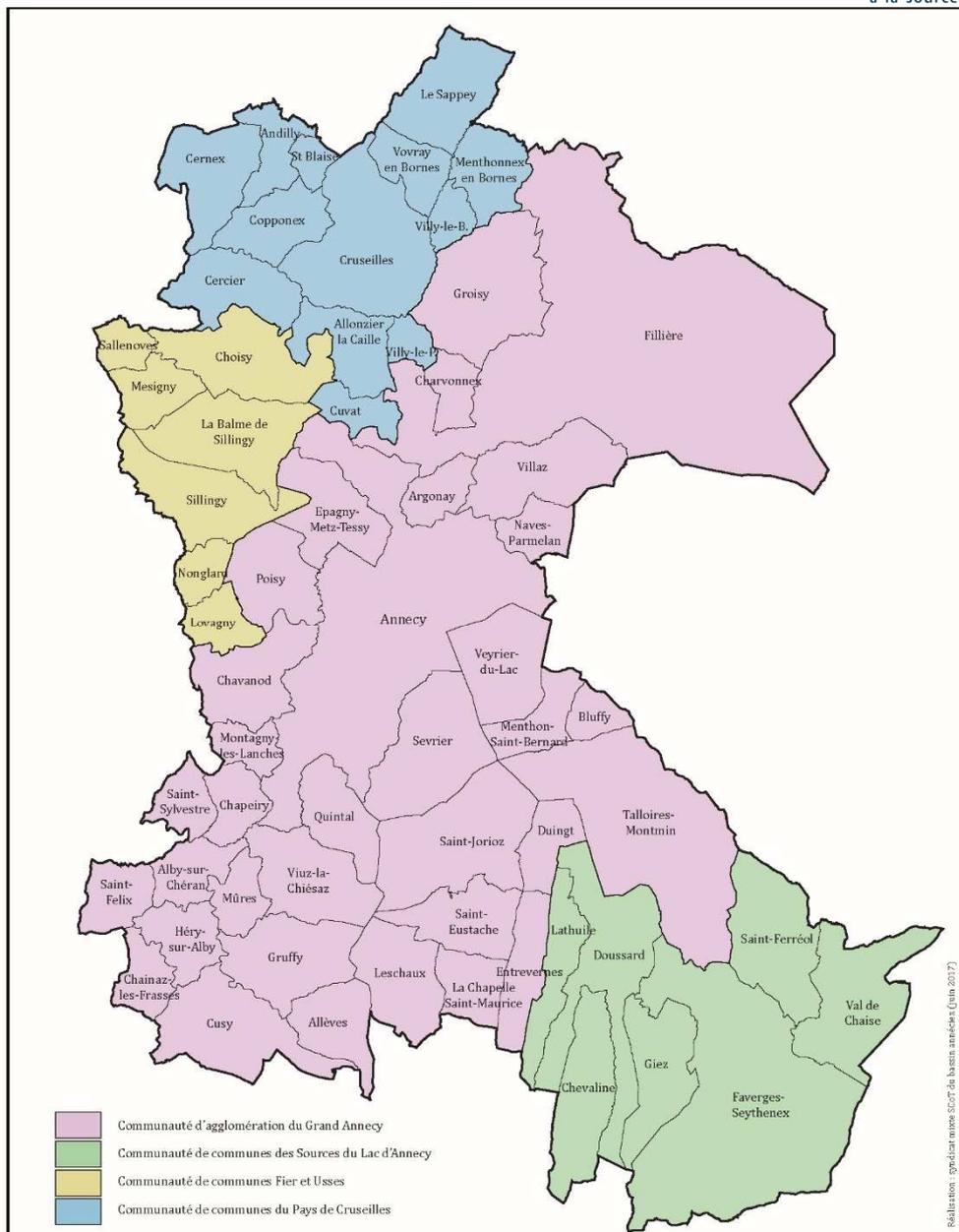


Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr)

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m² et 500 m².

1.3 Contexte géologique

Poisy est situé au Sud-Ouest de la faille du Vuache, décrochement sénestre à l'origine du décalage des chaînons de Mandallaz et de la Montagne d'Age.

○ Le substratum

A l'Ouest du territoire, la Montagne d'Age est constituée de calcaire urgonien (115 millions d'années), caractérisé par une forte karstification. Limitée à l'Ouest par une faille, elle correspond au flanc occidental chevauchant d'un anticlinal.

Localement et sporadiquement, vers les hameaux de Ronzy, Moiry et Marny affleure une formation de poudingues et grés de l'Eocène (40 millions d'années).

○ Les formations quaternaires

Le substratum molassique est dissimulé sous des dépôts meubles glaciaires et tardi-glaciaires : il s'agit d'une part de moraines argileuses (argiles à blocs de nature très hétérogène), et d'autre part de moraines caillouteuses et d'alluvions fluvioglaciales, (galets, graviers et sables stratifiés). De par leur mode de dépôt, ces formations quaternaires présentent une grande variabilité :

- dans leur répartition géographique à l'affleurement ;
- dans la nature des dépôts.

Une formation plus récente couvre le pourtour du Lac d'Annecy : un dépôt d'alluvions lacustres qui correspond à l'ancienne extension du Lac.

Ces alluvions, composées de matériel glaciaire remanié, forment une surface d'aplanissement propice au développement de zones humides.

A Poisy, les alluvions lacustres se sont déposées en rive droite du Nant de Gillon. Au Nord de la commune, Les Marais Noirs correspondent à une zone de Tourbe, aujourd'hui largement remblayée.

Entre le chef-lieu et le hameau de Macully s'étend une zone d'alluvions marécageuses récentes.

1.4 Hydrographie

Le territoire de Poisy appartient au bassin versant du torrent du Fier après que celui-ci ait reçu l'exutoire du lac.

Il s'étend sur une zone anciennement marécageuse, où les sols à mauvaise perméabilité rendent les infiltrations difficiles (marais de Poisy, marais Noirs actuellement drainés, lieux-dits Les Palluds, Les Castors...).

Les cours d'eaux principaux sont Le Fier, le Nant de Gillon (ou Nant de Calvi) et le ruisseau de Glaves, et définissent deux bassins versants sur l'ensemble du territoire communal :

- Au Nord et à l'Est, les écoulements alimentent le Nant de Gillon (ou Nant de Calvi), qui marque la limite communale.
- Sur le reste du territoire, les écoulements prennent une direction Sud-Ouest et sont drainés par le ruisseau de Glaves et le torrent du Fier.

Le Fier prend sa source dans le massif des Bornes, à l'Est du territoire de la commune de Metz Tessy. Il traverse d'Est en Ouest treize communes de la plaine d'Annecy et rejoint le Rhône en

Notice explicative du zonage de la commune de Poisy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène
à la source

aval de Seyssel (Haute Savoie). Il draine les eaux de La Filière, du Viéran, du Thiou, exutoire du lac d'Annecy, et du Nant de Calvi. En 2018, les analyses effectuées à l'amont de l'usine de dépollution SILOE montrent un bon état global du Fier. En 2016, il était classé en état moyen du fait d'une pression due aux nitrites.

Le Nant de Gillon (ou Nant de Calvi) draine les Marais Noirs de Poisy. Il constitue la limite communale entre Poisy et Epagny-Metz-Tessy.

Le ruisseau des Glaves draine le ruisseau de la Planquette et le marais de Poisy. Son écoulement, non permanent, est orienté vers le Sud jusqu'au torrent du Fier.

A la hauteur du hameau de Brassilly, une partie des eaux du Fier est déviée vers un canal souterrain qui alimente une centrale électrique.

La grande majorité des abonnés étant raccordés au réseau collectif, l'impact de l'ANC sur les cours d'eau est très faible : aucune mesure de débit d'étiage n'a été réalisée en 2018.

1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_PSY).

1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune n'est pas concernée par des captages d'alimentation en eau potable.

1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 :
 - 820031658 : « Montagne d'Age » ;
 - 820031834 : « Marais de Poisy » ;
- ZNIEFF de type 2 :
 - 820031660 : « CHAINONS DE LA MANDALLAZ ET DE LA MONTAGNE D'AGE »

10 zones humides sont également recensées. Ces zones sont reportées sur la carte d'aptitude des milieux (3_CA_GA_PSY) et prises en compte pour la réalisation du zonage d'assainissement (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100% séparatif. En 2017, il se compose de 52.9 km de conduites et de 1650 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 30
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 98.2%.

Les eaux collectées sont traitées à l'unité de dépollution de Poiriers sur la commune de Poisy. Il s'agit d'une filière « boues activées » d'une capacité actuelle de 32000 EH. La station ne présente pas de dysfonctionnement notable mais des aménagements sont prévus concernant les ajustements capacitaires liés à l'augmentation de la population raccordée dans le cadre du schéma général d'assainissement.

1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

30 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 80 % des installations ne sont pas conformes.

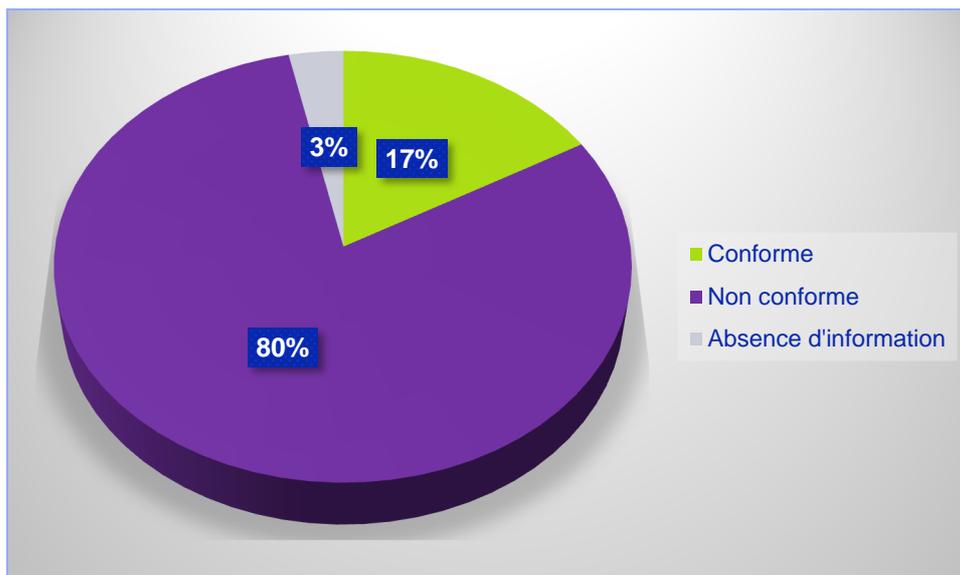


Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3_CA_GA_PSY.

1.7.2.1 Aptitude des sols à l'ANC

Sur la commune de Poisy, les résultats des sondages réalisés révèlent globalement une mauvaise perméabilité des sols.

Nota : la carte d'aptitude des sols est fournie à titre indicatif. Les pétitionnaires devront faire réaliser, à leurs frais, par un bureau d'étude compétent, une étude de faisabilité de l'assainissement pour déterminer la filière la mieux adaptée au terrain.

1.7.2.2 Capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC

Il n'y a pas eu de mesure de débit sur les cours d'eau à Poisy en août 2018.

La carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_PSY) indique des terrains plutôt imperméables, défavorables à la mise en œuvre de l'ANC. Cependant, la grande majorité des abonnés sont raccordés au réseau collectif. De ce fait, l'impact des rejets ANC sur le milieu naturel est faible.

2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0_Note ZonageEU)*.

2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

A l'horizon 2020, il est programmé par le SILA le raccordement de 2 abonnés au lieu-dit « les Creusettes ».

2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Aucun scénario de desserte n'a été retenu.

2.3 Zonage d'assainissement non collectif

2.3.1 Rappel des critères d'exclusion des scénarios

Le programme de travaux à réaliser étant sur 10 ans, les cas suivants ont été considérés :

- Les scénarios situés à plus de 2 km du réseau ont été exclus ;
- Le raccordement des hameaux de moins de 5 abonnés n'est pas étudié ;
- En-deçà de 20 abonnés par poste de refoulement, le scénario n'est pas étudié ;
- En cas de contraintes techniques ou d'exploitation trop importantes, le scénario est exclu ;
- Si l'aptitude des milieux est favorable à l'ANC, le scénario n'est pas étudié.

Tableau 2 : Liste des hameaux qui resteront en ANC

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concerné	Justification d'exclusion
Près des îles	5	Nécessité d'un poste de refoulement
Zone industrielle	6	Raccordement complexe du fait de la pente : probable nécessité d'un poste de refoulement

En dehors des lieux-dits susmentionnés, les installations ANC sont dispersées et représentent un impact faible pour le milieu naturel. De ce fait, les abonnés concernés resteront en zonage non collectif.

2.3.1.1 Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Aucun scénario de desserte n'a été étudié.

ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018

L'analyse se base sur la méthode S.E.R.P :

- **Sol (S)** Texture, structure, gonflement, vitesse de percolation, conductivité hydraulique.
- **Eau (E)** Profondeur d'une nappe pérenne, présence d'une nappe perchée temporaire, possibilité d'inondation, hydromorphie.
- **Roche (R)** Profondeur de la roche altérée ou non.
- **Pente (P)** Valeur de la pente en surface du terrain naturel.

Selon les valeurs obtenues pour ces quatre critères, il est possible de leur faire correspondre une note de 1 à 3.

- 1 favorable
- 2 moyennement favorable
- 3 défavorable

Cette codification permet d'attribuer à chaque site un indice « S.E.R.P » représentatif de son aptitude à l'assainissement non collectif. Il existe donc 81 indices, chacun ayant une définition précise et différente, variant de 1.1.1.1, le plus favorable, à 3.3.3.3, le plus défavorable.

Afin de permettre une appréciation globale de l'aptitude d'un site à l'assainissement non collectif, ces indices sont regroupés en quatre classes d'aptitude (vert, jaune, orange, rouge) représentant leurs implications économiques et techniques.

Classe 1 Site convenable. Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

Classe 2 Site convenable dans son ensemble. Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

Classe 3 Site présentant au moins un caractère défavorable. Les difficultés de dispersion sont réelles.

Classe 4 Site ne convenant pas. La dispersion dans le sol n'est plus possible.

CLASSES	INDEXATION				APPRECIATION DE L'APTITUDE DES SITES SELON LA COULEUR ET LA CLASSIFICATION
	Majeur		Mineur		
CLASSE 1 (Vert)	S 1	E 1	R 1 ou 2	P 1 ou 2	Site convenable - pas de contraintes majeures, aucune difficulté de dispersion (infiltration) et de restitution au milieu naturel. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.
	aucune exception				

Notice explicative du zonage de la commune de Poisy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène
à la source

CLASSE 2 (Jaune)	<table><thead><tr><th>S</th><th>E</th><th>R</th><th>P</th></tr></thead><tbody><tr><td>1 ou 2</td><td>1 ou 2</td><td>1 ou 2</td><td>1 ou 2</td></tr></tbody></table> <p>Exception pour 2.2.2.2 classé en 3 pour tenir compte du caractère majeur de S et E</p>	S	E	R	P	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	Site convenable dans son ensemble, mais quelques difficultés locales de dispersion (infiltration et restitution au milieu naturel); L'épuration sera généralement bien assurée. L'épandage souterrain peut cependant être mis en œuvre après quelques aménagements mineurs.				
S	E	R	P											
1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2											
CLASSE 3 (Orange)	<table><thead><tr><th>S</th><th>E</th><th>R</th><th>P</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>3</td></tr><tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr></tbody></table> <p>Sont classés en 3 les indices contenant un caractère codé en 3 et ceux figurant ci-dessus. Exception pour certains classés en 4 (voir Classe 4).</p>	S	E	R	P	1	1	3	3	2	2	2	2	Site présentant une contrainte majeure (proximité d'une nappe, sol imperméable, pente importante, substrat compact ou imperméable proche). Les difficultés de dispersion et d'épuration sont réelles.
S	E	R	P											
1	1	3	3											
2	2	2	2											
CLASSE 4 (Rouge)	<p>Sont classés en 4 les indices contenant au moins 2 caractères codés en 3. Exceptions pour tenir compte des caractères majeurs et mineurs « 1.3.R ou P = 2 », « 2.2.R ou P = 3 », « 2.3.R et P quelconques », « 3.2.R et P quelconques ».</p>	Site présentant plusieurs contraintes majeures, l'épuration et l'infiltration par le sol naturel n'est assurément plus possible. Il faut améliorer le traitement par l'utilisation systématique de dispositifs en sol substitué.												

Notice explicative du zonage de la commune de Poisy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène
à la source

RECONNAISSANCE PEDOLOGIQUE ET RESULTATS DES TESTS DE PERMEABILITE

Les travaux de terrain préalables à la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif se composent dans le cas présent de :

- 14 sondages à la tarière manuelle ;
- 1 sondage au tractopelle ;
- 4 tests de perméabilité.

Ces sondages sont réalisés aux lieux dits *Les Terreaux, La Touvière, Les Faucles, Les Poiriers, Lettraz* et *Les Vanettes* à proximité des habitations non raccordées au collecteur d'eaux usées. L'emplacement des sondages les plus représentatifs est reporté sur la carte d'aptitude des sols (le SPANC dispose du détail de tous les sondages).

Les Terreaux

Ce secteur est situé au pied de la Montagne d'Age, où deux types de substratum rocheux se rencontrent :

le calcaire urgonien de la Montagne d'Age
les grès et conglomérats de l'Eocène.

Les sondages donnent des résultats homogènes, synthétisés dans le tableau suivant :

IMPLANTATION - LIEU DIT	LES TERREAUX « HAUT » ET LES TERREAUX « BAS »
COUVERTURE VEGETALE	Prés ou jardins
PENTE	4 à 5 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	terre végétale argileuse brune
0,20 à 0,70 m	argile ocre-brune compacte peu plastique sans cailloutis
0,70 à 0,80 m	argile ocre plastique, sans cailloutis localement, petit niveau (5 cm) d'argile blanche (argile de décarbonatation) très sèche dans la zone de contact avec le substratum
0,80 m	substratum rocheux entre 0,70 et 0,90 m, de nature conglomératique aux <i>Terreaux « haut »</i> et très probablement calcaire aux <i>Terreaux « bas »</i> .
REMARQUES	Affleurement de l'éocène gréseux et conglomératique sur la rupture de pente qui sépare <i>Terreaux « haut »</i> et <i>Terreaux « bas »</i> Absence de cours d'eau pérenne à proximité de cette zone.

La présence du substratum à faible profondeur conditionne le fonctionnement général du sol. Les grès rencontrés forment des dépôts ou des poches très localisées dans le karst du calcaire urgonien (cf. carte géologique).

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 1.1.3.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est attribué au caractère « Roche » pour tenir compte de la faible profondeur du substratum calcaire ou gréseux selon la localisation, à moins d'un mètre cinquante de profondeur.

Sur le haut de Poisy, au pied de la Montagne d'Age, l'aptitude des sol à l'épuration correspond à une classe 3 (orange).

L'épuration dans le sol n'est pas possible, par contre la dispersion l'est au niveau du substratum calcaire perméable en grand. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel souterrain. La profondeur à laquelle le substratum calcaire se situe, conditionne le type de filière à mettre en place.

A moins d'un mètre de profondeur, le dispositif est de type **filtre à sable vertical non drainé**. Celui-ci doit être autorisé par dérogation préfectorale sur les secteurs où le sol et le sous-sol sont fissurés ou perméable en grand (roches fissurées ou karst) et lorsqu'il a été démontré sur la base d'un rapport technique étayé qu'aucun risque hydrogéologique de pollution de captages d'eau potable ou de réserves aquifères n'a été identifié (cf. article 3 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2003 dans le dossier des annexes).

Au-delà d'un mètre de profondeur, le dispositif est de type **lit filtrant drainé à flux vertical avec rejet au milieu naturel superficiel** (cf. Carte d'Aptitude des Sols) **ou souterrain par un puits d'infiltration**. Dans ce dernier cas, le puits doit être autorisé par dérogation préfectorale, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 6 mai 1996 relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (cf. dossier des annexes).

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Notice explicative du zonage de la commune de Poisy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène
à la source

Les Poiriers

IMPLANTATION - LIEU DIT	LES POIRIERS AU NORD DES HABITATIONS NON RACCORDEES (SONDAGE AU TRACTOPELLE)
COUVERTURE VEGETALE	Pré
PENTE	4 à 8 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,80 m	Remblais limono-sableux en surface puis argileux en profondeur, brun-clair stabilisés correspondant aux boues des forages pétroliers réalisés en 1956. Quelques rares cailloutis.
0,80 à 1,20 m	Ancienne terre végétale argileuse brun-noir ayant été recouverte par les boues de forages. Quelques rares cailloutis.
PERMEABILITE	2 mm / h dans les niveaux argileux Substratum calcaire sub-affleurant perméable en grand.
REMARQUES	Le sol en place n'est pas partout autochtone. Le substratum urgonien affleure en de nombreux endroits

IMPLANTATION - LIEU DIT	LES POIRIERS A PROXIMITE DES HABITATIONS NON RACCORDEES (sur terrain autochtone)
COUVERTURE VEGETALE	Pré
PENTE	10-15%
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale limono-sableuse avec quelques cailloutis calcaires.
0,20 à 0,70 m	Argile ocre plastique avec cailloutis calcaires et localement argile blanche de décarbonatation très sèche dans la zone de contact avec le calcaire.
0,70 à 1,00 m	Argile ocre très compact à cailloutis calcaires
PERMEABILITE	0,1 mm / h (quasi nulle) dans les niveaux argileux Substratum calcaire sub-affleurant perméable en grand.

REMARQUES	Le sol en place n'est pas partout autochtone. Le substratum urgonien affleure en de nombreux endroits
-----------	--

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 2.1.3.1. ou classe 3.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte à la fois du caractère très peu perméable du sol argileux et de celui du substratum calcaire perméable en grand.

Le chiffre 3 est attribué au caractère « Roche » pour tenir compte de la faible profondeur du substratum calcaire.

Sur le haut de Poisy, au pied de la Montagne d'Age, l'aptitude des sol à l'épuration correspond à une classe 3 (orange).

L'épuration dans le sol n'est pas possible, par contre la dispersion l'est au niveau du substratum calcaire perméable en grand. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel souterrain. La profondeur à laquelle le substratum calcaire se situe, conditionne le type de filière à mettre en place.

A moins d'un mètre de profondeur, le dispositif est de type **filtre à sable vertical non drainé**. Celui-ci doit être autorisé par dérogation préfectorale sur les secteurs où le sol et le sous-sol sont fissurés ou perméable en grand (roches fissurées ou karst) et lorsqu'il a été démontré sur la base d'un rapport technique étayé qu'aucun risque hydrogéologique de pollution de captages d'eau potable ou de réserves aquifères n'a été identifié (cf. article 3 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2003 dans le dossier des annexes).

Au-delà d'un mètre de profondeur, le dispositif est de type **lit filtrant drainé à flux vertical avec rejet au milieu naturel superficiel** (cf. Carte d'Aptitude des Sols) **ou souterrain par un puits d'infiltration**. Dans ce dernier cas, le puits doit être autorisé par dérogation préfectorale, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 6 mai 1996 relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (cf. dossier des annexes).

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

La Touvière – Les Faucles

IMPLANTATION - LIEU DIT	LA TOUVIERE – LES FAUCLES A PROXIMITE DES HABITATIONS NON RACCORDEES
COUVERTURE VEGETALE	Pré
PENTE	15 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
Calcaires affleurants autour des maisons non raccordées. Celles-ci sont construites sur du remblai.	
PERMEABILITE	Substratum calcaire sub-affleurant perméable en grand.

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 1.1.3.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est attribué au caractère « Roche » pour tenir compte de la faible profondeur du substratum calcaire.

Sur le haut de Poisy, au pied de la Montagne d'Age, l'aptitude des sol à l'épuration correspond à une classe 3 (orange).

L'épuration dans le sol n'est pas possible, par contre la dispersion l'est au niveau du substratum calcaire perméable en grand. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel souterrain. La profondeur à laquelle le substratum calcaire se situe, conditionne le type de filière à mettre en place.

A moins d'un mètre de profondeur, le dispositif est de type **filtre à sable vertical non drainé**. Celui-ci doit être autorisé par dérogation préfectorale sur les secteurs où le sol et le sous-sol sont fissurés ou perméable en grand (roches fissurées ou karst) et lorsqu'il a été démontré sur la base d'un rapport technique étayé qu'aucun risque hydrogéologique de pollution de captages d'eau potable ou de réserves aquifères n'a été identifié (cf. article 3 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2003 dans le dossier des annexes).

Au-delà d'un mètre de profondeur, le dispositif est de type **lit filtrant drainé à flux vertical avec rejet au milieu naturel superficiel** (cf. Carte d'Aptitude des Sols) **ou souterrain par un puits d'infiltration**. Dans ce dernier cas, le puits doit être autorisé par dérogation préfectorale, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 6 mai 1996 relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (cf. dossier des annexes).

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Lettraz

Ce secteur situé au nord-ouest de *Charneuse*, comporte 4 habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement. En effet, une partie de cette zone n'est pas collectée et se trouve à moins de 200 mètres (en gravitaire) du futur collecteur permettant le raccordement du secteur de *Charneuse*.

Le raccordement de ces quatre habitations dépend des projets de développement envisagés dans cette zone, mais encore non définis.

IMPLANTATION - LIEU DIT	LETTRAZ
COUVERTURE VEGETALE	Pré - jardin
PENTE	5 % - 15 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,10 m	Terre végétale limoneuse à cailloutis calcaires.
0,10 à 0,55 m	Moraine Argilo – limoneuse, plus compact et plus humide en profondeur. Légères traces d'hydromorphie vers 0,40 m. Environ 30% de cailloutis centimétriques à pluricentimétriques. Plusieurs refus sur blocs à faible profondeur.
PERMEABILITE	Sol argileux très peu perméable.
REMARQUES	Pas d'affleurement du substratum.

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur l'attribut « Sol » pour tenir compte du caractère très peu perméable du sol en place.

A Lettraz, l'aptitude des sols correspond à une classe 3 (orange).

La dispersion dans le sol n'est pas possible (argiles limoneuses à très faible perméabilité). Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Les Marais Noirs

La totalité des terrains sur lesquels est implantée la société Baikowsky Chimie, jadis marécageux, est constituée de remblais.

Les sondages sont donc réalisés dans deux prés « au dessus » de la propriété de la société, dans le terrain naturel.

IMPLANTATION - LIEU DIT	BAIKOWSKY « HAUT »
COUVERTURE VEGETALE	Prés
PENTE	4 à 6 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,30 m	Terre Végétale argilo-limoneuse brun foncé (horizon de labour)
0,30 à 1,20 m	Argile limoneuse brun foncé A partir de 0,80 m, niveaux graveleux ou galets centimétriques
PERMEABILITE	6 mm / h Perméabilité plus importante dans les niveaux graveleux.
REMARQUES	Présence d'un fossé de drainage à sec le jour de la visite

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.1 ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère très peu perméable du sol en place.

A Marais Noirs, l'aptitude des sols correspond à une classe 3 (orange).

La dispersion dans le sol n'est pas possible (argiles limoneuses à très faible perméabilité). Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols). Le Nant de Calvi s'écoule le long de la RN 508.

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.